

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 juillet 2007

L'an deux mille sept, le 9 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle de réunion de la mairie de St Sixte, sous la présidence de **Monsieur Pierre DURRIS Président.**

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 52

Date de la convocation : 22 juin 2007

Présents avec pouvoir de vote : 34

Ailleux : Jean-Claude FRAGNE, Jean-Marie JOLIVEAU, Andrée GRUNON (suppléante sans pouvoir de vote)

Arthun : Joël LAFFAY, Marius VILLE,

Boën : Lucien MOULLIER, Sylviane BALLEZ, Marcel FAYON, René FRERY, Thierry LEMAITRE, Bernard CHAPELON,

Bussy-Albieux : Etienne PONTET, Joëlle ESSERTEL,

Cezay : Hubert COUDOUR,

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Claude PERRET, Marie-Françoise FRADEL, Georgette MURAT (suppléante sans pouvoir de vote)

L'Hôpital sous Rochefort : Marie-Anne TRAPEAU, Hubert MARCOUX (suppléant),

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Dominique ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD (suppléant sans pouvoir de vote)

Marcilly Le Châtel : Marie-Hélène BRIAT, Jacques ZANTEDESCHI,

Sail sous Couzan : Jean-Claude CHAZELLE, Fernand FANTIN (suppléant),

Sainte Agathe la Bouteresse : Patrice CHAZELLE,

Saint Etienne Le Molard : Alain FLACHAT, Yvonne CHARRETIER,

Saint Laurent Rochefort : Gilles THOMAS,

Saint Sixte : Philippe ESSERTEL, André THEVENET, Alexandra GROS (suppléante sans pouvoir de vote)

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY,

Trelins : Pierre DURRIS, Gilles PASCAL (suppléant),

Excusés : Evelyne GAUMON, Christian MASSACRIER (Boën), Antoine FOREST (Cezay), Louis BOUCHET (Marcilly le Châtel), Patrick VERNEY-CARRON (Ste Agathe la Bouteresse), Mireille THOLLET, Mickaël MIOMANDRE (Ste Foy St Sulpice), Emmanuel OULION (St Laurent Rochefort), René COUTURIER (Trelins)

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les participants et remercie Monsieur Beraud, percepteur, de sa présence à la réunion du conseil communautaire.

Monsieur le Président informe que le point 3 inscrit à l'ordre du jour de ce conseil, création d'un poste, est retiré de l'ordre du jour, dans l'attente de solliciter l'avis du Comité Technique Paritaire. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du précédent conseil du 10 mai 2007

Aucune remarque n'ayant été formulé sur le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 10 mai 2007 à la salle des Fêtes de Sainte Agathe La Bouteresse, joint à la convocation au présent conseil, il est approuvé à l'unanimité.

2. Hôpital local : mise à disposition d'un terrain

Monsieur Le Président informe l'assemblée que l'hôpital local de Boën, situé à proximité de la Place Moizieux à Boën, ne correspond plus aux normes actuelles et il faut donc l'aménager, or le site sur lequel il est installé est en zone inondable donc non constructible.

Monsieur Lucien MOULLIER, 1^{er} Vice-Président, informe les membres du conseil communautaire que le besoin en superficie est de 1,3 ha environ. Des recherches de terrains ont été effectuées, et il s'avère que les terrains situés à proximité de la cité scolaire l'Astrée et du gymnase intercommunal à Boën conviennent. Monsieur MOULLIER évoque ensuite les chiffres suivants : le projet comportera la création de 140 lits EPAHD et 2 unités de 12 lits Alzheimer, pour un coût total de 16 millions d'Euros.

Le budget prévisionnel de construction ainsi que de fonctionnement futur est très serré, c'est pourquoi l'hôpital local sollicite la Communauté de communes du Pays d'Astrée pour mettre à disposition un terrain, dont elle est propriétaire, situé dans l'emprise du projet, pour une somme symbolique.

Le terrain se situe sur la commune de Boën, section AE parcelle n° 225, d'une superficie de 3 370 m².

Monsieur MOULLIER ajoute que des terrains environnants appartenant à des propriétaires privés seront également achetés mais dans un second temps.

Monsieur le Président propose de mettre à disposition de l'hôpital local ce terrain, dans le but d'aménager le parking, dans l'attente de l'aménagement ultérieur. Monsieur le Président évoque également la possibilité que ce parking soit utilisé par la Communauté de communes pour des manifestations ponctuelles qu'elle organise au gymnase intercommunal.

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 juillet 2007

Compte tenu de l'enjeu économique et humain fort de ce projet, les membres du conseil communautaire à l'unanimité approuvent la mise à disposition du terrain de 3 370 m² à l'établissement public de l'Hôpital local de Boën.

3. Structure d'accueil de la petite enfance – attribution des marchés de travaux

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 10 mai 2007 autorisant le lancement de la consultation par procédure d'appel d'offres ouvert et comportant 15 lots. La date limite de réception des offres de prix a été fixé au 28 juin 2007. 41 enveloppes ont été déposées.

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que la Commission d'appel d'offre du 6 juillet 2007 propose de retenir les 5 entreprises suivantes :

<i>N° lots</i>	<i>Nature du lot</i>	<i>Nom Entreprise</i>	<i>Montant des travaux</i>
Lot 1	Terrassements – VRD – espaces verts	entreprise NAULIN	130 025,14€ H.T
Lot 9	Plâtrerie – faux-plafond – peinture – isolation des combles	SARL maison BROZE	53 523,76 € H.T.
Lot 13	Plomberie – sanitaire	LECQ et LEFEBVRE	24 147,60 € H.T
Lot 14	Chauffage – ventilation	LECQ et LEFEBVRE	76 985,61 € HT
Lot 15	Electricité – courants faibles	ENTRETIEN DU FOREZ	46 455,00 € H.T
	TOTAL		331 137,11 € HT

A l'unanimité les membres du conseil communautaire approuvent le choix des 5 entreprises ci-dessus et autorisent la signature des marchés avec ces 5 entreprises pour un montant de 331 137,11 € HT.

Monsieur le Président informe également que la Commission d'Appel d'Offres du 6 juillet a jugé les 10 lots ci-après infructueux :

- lot n° 2 : maçonnerie
- lot n° 3 : charpente métallique
- lot n° 4 : couverture bac acier
- lot n° 5 : couverture tuiles
- lot n° 6 : menuiserie extérieures métalliques
- lot n° 7 : serrurerie
- lot n° 8 : menuiseries intérieures bois
- lot n°10 : isolation par l'extérieur
- lot n°11 : carrelage
- lot n°12 : sols PVC

Monsieur le Président informe que les 10 lots ci-dessus seront relancés selon la procédure « marché négocié » en application de l'article 35.I.1° du CMP. Pour les lots ayant au moins 3 propositions (lots 2, 3, 4, 6), la négociation se fera directement avec les entreprises ayant déjà soumissionné et présenté une offre. Pour les autres lots (n° 5, 7, 8, 10, 11 et 12), une consultation avec publicité sera lancée dans la foulée. La date limite de réception des candidatures est fixée au jeudi 30 août 2007 à 12 heures. Le DCE sera ensuite envoyé aux entreprises retenues pour faire une offre et négocier.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le lancement de la consultation en procédure négociée des 10 lots cités ci-dessus.

4. Aménagement des futurs locaux de la communauté de communes

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire l'acquisition d'un tènement immobilier situé rue de Roanne à Boën afin d'aménager le siège administratif de la Communauté de communes.

Monsieur le Président rappelle également la délibération du 10 mai 2007 autorisant la consultation des entreprises par appel d'offre ouvert portant sur les travaux d'aménagement et comprenant 9 lots.

Monsieur le Président informe ensuite les membres du conseil communautaire que la Commission d'Appel d'Offre du 9 juillet 2007 propose de retenir les 8 entreprises suivantes :

<i>Lots</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Offre € HT</i>
Lot n°1 -Maçonnerie -démolition – VRD	EURL Archimbaud Construction	66 884,56 € HT
Lot n° 2 - Traitement des bois – charpente - couverture	Entreprise Perret	13 058,37 € HT
Lot n° 3 - Menuiserie bois	SOUCHON Jean Menuiserie	41 306,18 € HT

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 juillet 2007

Lot n°4 - Plâtrerie - peinture	BRESCANCIN Jean-Pierre	67 410,71 € HT
Lot n°5 – Plomberie sanitaire chauffage gaz	VOLDOIRE Serge	37 693,08 € HT
Lot n°6 – Carrelage	GIROUDON EURL	7 760,58 € HT
Lot n° 8 – Menuiserie Alu - métallerie	VMV SARL	17 935,00 € HT
Lot n°9 – Sols minces	GIROUDON EURL	12 374,70 € HT
	TOTAL	263 453,18 € HT

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent le choix des 8 entreprises et autorisent la signature des marchés de travaux pour un montant de 263 453,18 € HT.

Monsieur le Président ajoute que la CAO propose de déclarer infructueux le lot n°7 électricité courant faible informatique, les offres de prix étant très au-dessus de l'estimatif de l'architecte. A l'unanimité, le conseil communautaire déclare le lot n° 7-électricité infructueux et autorise le lancement d'une nouvelle consultation selon la procédure de marché négocié.

5. Sport :

5-1. Travaux de mise à niveau des installations techniques du gymnase : avenants aux marchés de travaux

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire les travaux de mise à niveau des installations techniques du gymnase de Boën et la délibération du conseil communautaire du 5 avril 2007 autorisant la signature des marchés de travaux. Le programme de travaux concerne le lot n° 1 éclairage, attribué à l'entreprise Forclum Somelec, d'un montant de 26 932 € HT et le lot n° 2 plomberie chauffage attribué à l'entreprise Béalem Pellequer pour un montant de 56 506 € HT.

Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de prévoir des travaux supplémentaires sur le lot électricité et le lot plomberie chauffage. Pour le lot éclairage, les travaux portent sur un déplacement des alimentations électriques installées dans la chaufferie vers le Tableau Général électrique, situé dans le hall du bâtiment, pour un montant de 745,01 € HT, dans un souci d'amélioration de la sécurité du local chaufferie.

Pour le lot plomberie/chauffage, les travaux supplémentaires concernent le changement de la ventilation dans le gymnase et la révision des équipements des douches, pour un montant de 5 403 € HT. Monsieur le Président ajoute que la commission d'appel d'offres du 3 juillet 2007 a donné un avis favorable à ces travaux supplémentaires.

Monsieur le Président propose d'approuver ces travaux en plus-value et de l'autoriser à signer les avenants aux marchés de travaux avec les entreprises. A l'unanimité, les membres du Conseil communautaire approuvent les avenants aux marchés de travaux.

5-2 Construction d'une Structure artificielle d'escalade : approbation du choix des entreprises pour les lots n° 1 et lot n°3

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée, la délibération du 10 mai dernier autorisant la procédure de consultation en marché négocié pour le lot n° 1 (construction du mur) et le lot n°3 (création des voies) pour des raisons d'intérêt général sans limite maximale de candidats autorisés à présenter une offre.

Monsieur JOLIVEAU fait l'historique du projet et rappelle que 6 lots ont déjà été attribués pour un montant de 31 868,53 € HT, il s'agit du lot n° 2 achat et fourniture de prises d'escalade, du lot n° 4 (acquisition et fourniture de petits matériels d'escalade : cordes, dégaines), du lot n° 5 (installation d'un filet de fermeture sur la moitié du terrain), du lot n° 7 (modification de l'électricité), du lot n° 8 (modification du chauffage), et enfin du lot n° 9 (modification du lieu de stockage de la cage de hand-ball).

Monsieur JOLIVEAU ajoute que le lot n° 6 (fourniture et pose d'une protection du sol sportif avec chariot serveur et panneaux de stockage) a été déclaré infructueux faute de réponse.

Monsieur JOLIVEAU précise que 5 entreprises ont fait acte de candidature pour le lot n° 1 et 4 entreprises pour le lot n°3. Elles ont toutes été retenues pour recevoir le dossier de consultation.

Par la suite, seulement 4 entreprises ont remis une offre de prix pour le lot n°1 : Sint Roc/Ecogrips, Grimpomania, Pyramide et Entre-prises, et 2 entreprises ont répondu au lot n° 3 : Asymptote et Grimpomania.

Une 1^{ère} CAO a eu lieu le mardi 19 juin pour ouvrir les offres. Les entreprises ont ensuite été admises à participer aux entretiens de négociation qui se sont déroulés le mardi 26 juin. Après la phase de négociation, la 2^{ème} CAO s'est réunie le 29 juin 2007. La sélection des candidats s'est effectuée selon l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de sélection énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant) :

- 1/ la qualité technique de l'offre (40%)
- 2/ le prix des prestations (35%)
- 3/ les délais d'exécution (25%)

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 juillet 2007

Monsieur JOLIVEAU informe que la CAO du 29 juin 2007 propose de retenir pour le lot n° 1 l'offre économiquement la mieux disante proposée par l'entreprise Grimpomania pour un montant global de 147 950 € H.T. Pour le lot n°3, c'est également l'entreprise Grimpomania qui a proposé l'offre la mieux-disante pour un montant de 4 305 € H.T.

Monsieur JOLIVEAU propose donc à l'assemblée de retenir le choix de l'entreprise Grimpomania pour le lot n° 1 et le lot n°3. A l'unanimité les membres du conseil communautaire approuvent le choix de l'entreprise Grimpomania pour le lot n° 1 et le lot n° 3 pour les montants cités ci-dessus.

Concernant le lot n° 6 : protection du sol sportif, il a été relancé selon les 2 lots suivants :

lot 1 : fourniture d'une protection de sol sportif (protection en PVC d'une épaisseur de 1,5 mm, en vinyle plastifié, calandré et grainé).

lot 2 : fourniture d'un chariot serveur manuel rond équipé permettant le déroulement, l'enroulement, le soulèvement et le transport des rouleaux et de stockeurs (fixes et mobiles).

Monsieur le Président informe que 4 propositions de prix ont été reçues pour le lot n° 1 (entreprises Doublet, Bati peintre, Solomat et Giroudon) et 3 offres de prix pour le lot n° 2 (Janser, Bati peintre et Doublet).

Monsieur le Président explique que pour le lot n°1, l'entreprise Bati Peintre de Roanne fait l'offre financièrement la plus avantageuse d'un montant de 8 493,75 € H.T. Pour ce qui est du lot n° 2, la société Bati Peintre fait à nouveau la proposition la mieux disante avec un montant global de 11 241,56 € H.T.

Monsieur le Président propose donc de retenir l'entreprise Bati peintre pour les lots 1 et 2.

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent le choix de la société Bâti peintre pour les lots n° 1 et n° 2 pour les montants cités ci-dessus.

Monsieur le Président informe que le coût global du projet après l'attribution de l'ensemble des marchés est de 203 858,84 € HT, alors que le coût estimatif était de 222 355 € HT, soit - 8% par rapport au budget prévisionnel (soit - 18 496,16 € HT) et le taux de subvention obtenu est de 72,55 % des dépenses totales.

Monsieur JOLIVEAU informe les membres du conseil que l'association du club d'escalade a été créée, son nom est Astrée Grimp', le Président est Monsieur Jean-François HALM. Monsieur JOLIVEAU remercie vivement le soutien actif de la Fédération Départementale de la Montagne de l'Escalade tant en terme technique avec la contribution active de François CARTON, Conseiller Technique FFME dans la définition du cahier des charges de la consultation, que du point de vue financier par le versement d'une subvention de 15 000 € pour la construction de ce mur d'escalade.

La réalisation devrait débiter aux vacances scolaires de Toussaint 2007 et durer 2 à 3 semaines, c'est pourquoi, il est préférable de neutraliser l'utilisation du plateau A du gymnase pendant 4 semaines pour plus de sécurité. Les associations sportives ont été informées de l'impossibilité d'utiliser le plateau A du gymnase pendant cette période.

5-3 Réunion de bilan avec les enseignants du 19 juin 2007

Les scolaires à la piscine de Feurs

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que les enseignants du territoire et les techniciens de la piscine intercommunale de Feurs sont totalement satisfaits de cette action.

Monsieur le Président informe que la convention pour cette action signée avec la Communauté de communes de Feurs en Forez est annuelle, elle arrive prochainement à échéance. Monsieur le Président interroge les membres du conseil communautaire sur le renouvellement de la convention qu'il conviendrait de faire pour 3 ans, car le cycle est basé sur 3 années scolaires.

Monsieur Dominique ROCHE ajoute que la Communauté de communes de Feurs est fortement sollicitée par les autres intercommunalités pour ce programme, c'est pourquoi compte tenu de la forte demande auprès de la CC de Feurs en Forez, il est important de renouveler la convention pour 3 ans.

Après discussion entre les membres du conseil communautaire, il est convenu de renouveler la convention avec la CC de Feurs en Forez pour 3 ans.

Monsieur le Président fait un rapide bilan de l'année scolaire 2006/2007 :

24 classes de la Communauté de Communes ont pu fréquenter la piscine de Feurs en Forez, ce qui a concerné 519 élèves et permis en tout 65 demi-journées à la piscine (soit 16 séances en moyenne)

Les dépenses ont été les suivantes : frais de transport 24 592,06 euros TTC et frais de fonctionnement de Feurs en Forez 27 160 euros TTC. Soit, un total de 51 752,06 euros TTC, et si l'on ramène le coût à l'élève, un montant de 100 euros.

Les scolaires au gymnase

Cette action a également donné entièrement satisfaction aux enseignants.

L'équipe d'encadrement du gymnase est également satisfaite.

Le bilan de l'année scolaire 2006/2007 pour cette action est le suivant :

27 classes de la Communauté de Communes ont pu fréquenter le complexe sportif, ce qui a concerné 577 élèves pour un nombre moyen de 7 séances par école.

La Communauté de communes du pays d'Astrée a engagé 6 600 euros TTC pour les frais de transport des scolaires aux gymnases (les enfants de Boën ne bénéficient pas des cars et se rendent au gymnase à pied, soit 196 élèves).

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 juillet 2007

Soit, si l'on ramène le coût par élève (hors enfants de Boën), on obtient un montant de 17,3 euros TTC (hors frais de fonctionnement de la Communauté de communes du Pays d'Astrée).

5-4 Choix des transporteurs pour les écoles primaires au gymnase et à la piscine pour l'année scolaire 2007/2008

Transport des écoles primaires au gymnase :

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de consulter à nouveau les sociétés de transport pour l'année scolaire 2007/2008.

8 transporteurs ont été consultés : Damon (Montbrison), Rochette (Montverdun), Archimbaud (Juré), Maisonneuve (Feurs), Cottin – Prioux (Savigneux), Souchon (St Germain Laval), Thinard (St Martin la Sauveté), Arnaud (Champdiou). Le transporteur Cottin – Prioux ne souhaite pas faire de proposition car il est trop éloigné.

Monsieur le Président informe l'assemblée que seul le transporteur Rochette a fait une proposition de prix. La proposition de prix forfaitaire est de 127 € TTC par déplacement (contre 120 € TTC en 2006). Monsieur le Président propose donc de retenir le transporteur Rochette pour le transport des écoles primaires au gymnase. A l'unanimité cette proposition est retenue.

Transport des écoles primaires à la piscine de Feurs

Monsieur le Président informe que 8 transporteurs ont été consultés, et seule l'entreprise Maisonneuve a fait une proposition globale pour un montant prévisionnel de 26 858,71 € TTC, sur la base du planning prévisionnel joint à la consultation et susceptible d'évoluer. Le planning définitif sera connu à la rentrée scolaire de septembre 2007.

Monsieur le Président propose de retenir l'offre de l'entreprise Maisonneuve. A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent le choix de l'entreprise Maisonneuve.

5-5 Réunion de la commission intercommunale des sports du 19 juin 2007

Monsieur le Président rappelle que le prochain forum intercommunal des associations aura lieu le dimanche 9 septembre 2007. Il invite les communes à évoquer cette date dans leur prochain bulletin d'informations.

Monsieur le Président ajoute qu'il n'y a pas eu d'accord sur le planning d'utilisation du gymnase par les associations du fait des nouvelles demandes. Le planning d'utilisation sera à nouveau examiné lors d'une prochaine commission intercommunale des sports, après la rentrée scolaire de septembre 2007 et le forum des associations.

6. Tourisme et culture

La Comédie :

Monsieur Lucien MOULLIER rappelle à l'assemblée la convention de partenariat annuelle entre la Communauté de communes et La Comédie pour l'accueil de pièces de théâtre décentralisées dans le cadre du Piccolo. Monsieur MOULLIER propose de renouveler la convention pour l'année 2008. Il évoque les dates du prochain spectacle que se déroulera le vendredi 28 mars, avec 2 séances pour les scolaires et le samedi 29 mars 2008 au soir avec une séance tout public. Le coût de cette convention est de 3 814,88 € TTC. Le renouvellement de la convention est approuvé à la majorité avec 2 abstentions.

Les Gravures de L'Astrée

Monsieur MOULLIER rappelle les différentes actions mises en oeuvre par la Communauté de communes du Pays d'Astrée dans le cadre de l'appel à projet européen au titre de Culture 2000 sur le thème des Arcadies d'Europe, comprenant le colloque international et les rencontres finales, qui se déroulent du 12 au 14 juillet au Château de Goutelas avec les partenaires grecs et allemands.

Monsieur MOULLIER évoque ensuite la parution de l'ouvrage sur les gravures de *L'Astrée*, 2 éditions sont prévues : l'édition courante et l'édition de prestige.

L'édition courante comportera 136 pages en couleurs de format 157x24 et sera éditée à 3000 exemplaires. Monsieur MOULLIER propose de fixer un prix de vente de cette édition à 16 €. A l'unanimité, le prix de vente à 16 € de l'édition courante est approuvé.

L'ouvrage sera disponible dans différents points de vente : à la Communauté de communes, à l'Office de Tourisme, à la Bâtie d'Urfé et au Château de Goutelas. En cas de vente par un libraire, il est convenu de prévoir une marge commerciale pour ce dernier.

Concernant l'édition de prestige, la dimension de l'ouvrage est identique par contre la couverture de l'ouvrage ainsi que le papier et son grammage seront différents. Une souscription au prix de 40 euros est lancée, ensuite le prix sera de 45 €.

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 juillet 2007

La parution est prévue pour Noël. Toutefois, si le nombre de commande est inférieur à 300 exemplaires, l'édition de prestige ne sera pas réalisée. A l'unanimité le prix de la souscription de 40 € pour l'édition de prestige des gravures de *L'Astrée* est approuvé.

7 – questions diverses

Décision modificative :

Monsieur le Président explique qu'il convient d'autoriser la décision modificative suivante relative au budget annexe du Château de Goutelas.

Compte 66111 : crédit à ouvrir : + 1 000 €

Compte 63513 : crédit à réduire : - 1 000 €

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent cette décision modificative.

Extension de la régie de recettes pour la vente des B.D. de L'Astrée

Monsieur le Président rappelle la création de la régie de recettes pour les ventes de la B.D. de *L'Astrée*.

Monsieur le Président rappelle le colloque international qui aura lieu au Château de Goutelas du 12 au 14 juillet.

Monsieur le Président propose d'étendre cette régie aux entrées du colloque international.

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent l'extension de cette régie aux entrées pour le colloque international.

Barreau de Montbrison

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la position prise par le barreau de Montbrison suite à la réforme de la carte judiciaire et alertant les élus locaux sur leur non concertation par le Gouvernement sur la réforme de la carte judiciaire.

Prochaines dates de réunion :

Commission environnement : 30 août 2007 à 18 h 30

Bureau communautaire : jeudi 6 septembre à 20 h 30 : préparation des marchés déchèterie et crèche

Conseil communautaire : mardi 11 septembre à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45. Monsieur le Maire de Saint Sixte invite tous les participants à partager le verre de l'amitié.